



Avoir la garde de mes enfants

Par **veraquin**, le **22/10/2008** à **13:56**

si je prends une location de maison sans être séparé de mon mari est-ce que j'aurai la garde de mes enfants.
ceci sera en attendant le divorce car je ne peut pas rester avec mon mari plus longtemps vu les circonstances

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **17:06**

Bonjour,

pas très clair votre post..

Bon si ça ne va plus, vous pouvez quitter le domicile conjugal (mais vous serez alors en tort par rapport à vos obligations maritales).

S'agissant de vos enfants vous pouvez les prendre avec vous de fait.

Maintenant s'il y a des circonstances justifiant la saisine d'un juge en référé vous pouvez par la voie d'un avocat demander à être autorisée à quitter le domicile et à avoir la garde des enfants.